

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**DELIBERATION n°1**  
Compte de Gestion 2020

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUNET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

- ☞ un résultat de la section de fonctionnement de **+ 16 478.49 €**,
- ☞ un résultat de la section d'investissement de **+ 37582.36 €**

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**DELIBERATION n°2**  
Compte Administratif 2020

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- |   |
|---|
| - Pour : 10<br>- Contre : /<br>- Abstention : 0 |
|---|

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et  
du Bassin Versant de la source  
d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze  
(25660), après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude  
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine  
GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI,  
Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON  
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUNET  
(donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit  
VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean  
SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.  
Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2020.

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES (DI)**

Les dépenses d'investissement pour l'année 2020 d'un montant total de **146 301.73 €**  
correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **48 252.19 €** :
  - Etudes (Pontot, Diag. Plan de gestion, études naturalistes) : 14228.27 €
  - Acquisitions foncières : 1 561.32 €
  - Acquisition véhicule : 16 078.56 €
  - Acquisition ordinateur : 3 069.60 €
  - Acquisition débroussailleuse : 560 €
  - Travaux Ruisseau Grands Terreaux-Alaines : 12 754.44 €.
- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **60 497.54 €** pour de la reprise  
de subvention d'investissement (56 628.21 €) et les intégrations d'études (3 869.33 €).
- Régularisation d'écritures de la subvention versée à la Fédération des Chasseurs du Doubs  
dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la biodiversité (2018) : **37 552.00 €**

**RECETTES (RI)**

Les recettes d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à **183 884.09 €** :

- 81 708.81 € en opérations d'ordres ou patrimoniales

- 37 552.00 € Régularisation d'écritures subv. FEDE chasse
- 18 761.00 € Subventions Agence de l'Eau
- 20 203.00 € Subventions sur opérations années antérieures
- 18 103.02 € Participations des collectivités membres
- 7 556.26 € FCTVA

**Le solde des opérations d'investissements pour l'année 2020 présente un Excédent de 37 582.36 € (RI-DI).**

Cet excédent provient principalement des subventions sur années antérieures qui n'avaient pas été reprises dans le calcul des participations des collectivités membres sur l'année 2020, conformément à la demande des élus.

A cet excédent, il faut rajouter le solde des Restes à Réaliser de l'année 2020 (opérations programmées et budgétisées sur 2020 non payées qu'il faut reporter sur 2021) pour connaître le résultat final de l'exercice.

**RAR 2020 :**

- 43 916.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 46 000.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées Acquisitions de terrains, solde diagnostique plan de gestion, nouveau plan de gestion)

Le solde des Restes à Réalisés 2020 présente un résultat négatif de 2 084.00 €.

**Le résultat final de l'exercice 2020 en investissement, s'élève donc à 37 582.36 – 2 084.00 = 35 498.36 €**

**NB : Ce montant sera à déduire des participations en investissement 2021**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES (DF)**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **248 683.48 €** en 2020 correspondent à :

- **170 844.00 €** de dépenses réelles incluant notamment :
  - les frais de personnel et assurances : 115 602.90 €
  - les charges de gestion courante, impôts, taxes et assurances 19 664.96 €
  - les charges locatives 10 041.00 €
  - les visites, le journal du marais, les manifestations extérieurs 500 €
  - Les travaux : suivi qualité des eaux et entretien de terrain prévus dans le plan de gestion : 25 035.14 €
- **77 839.48 €** d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

**RECETTES (RF)**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2020 à **265 161.97 €** :

- 45 620.50 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 11 009.98 € travaux en régie
- 138 673.98 € participations des collectivités membres
- 13 864.51 € participation emploi CUI/CAE (Etat 352.30 + CD 5 950.71 + Syndicat du Plateau 7 561.50 €)
- 52 127.00 € participation Agence de l'Eau (25 922.00 € pour les postes du personnel, 26 205.00 € subventions travaux d'entretien prévus dans le plan de gestion)
- 3 866.00 € Subventions et reversements de charges (visites guidées, suivi qualité des eaux...)

**Les opérations de fonctionnement de l'année 2020 se soldent par un excédent de la section de fonctionnement de 16 478.49 € (RF-DF).**

**NB : Ce montant sera à déduire des demandes de participations en fonctionnement 2021.**

**REPPORTS ANTERIEURS**

Complémentaire, les résultats antérieurs de 2019 s'élevaient à :

☞ + **7 945.98 €** en fonctionnement, (R002)

☞ + **70 930.51 €** en investissement. (R001)

Ainsi, les résultats 2020 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

☞ + **24 424.47 €** (excédent) en fonctionnement,

☞ + **108 512.87 €** (excédent) en investissement,

Considérant que le compte de gestion 2020 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2020.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, M. Jean-Michel CAYUELLA, Vice-Président du Syndicat propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°3  
Affectation et Reprise des  
résultats 2020

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUNET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2020, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + **24 424.47 €** et un excédent de la section d'investissement de + **108 512.87 €**.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 108 512.87 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 46 000.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 43 916.00 €

Le total des restes à réaliser représente un solde négatif de 2 084.00 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, le besoin de financement étant largement couvert par l'excédent d'investissement, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

:

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 108 512.87

R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 24 424.47 €
-------	------------------------------------	---------------

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°4  
BP 2021

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 24 mars 2021

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze  
(25660), après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude  
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO,  
Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles  
ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit  
VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUNET  
(donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit  
VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2021 au Comité syndical.

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 218 907.91 €**

- 30 000.00 € : Frais d'études (2031) dont 13 000 € de RAR
- 38 000,00 € : Terrains nus (2111) dont 33 000 € de RAR
- 60 800.00 € : Aménagement de terrain (2128)
- 5 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 500.00 € : Autres aménagements de terrain (21728)
- 500.00 € : Installation Générale (2181)
- 30 000.00 € : matériel de Transport (2182)
- 2 500,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 500,00 € : Mobilier (2184)
- 1 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)
- 48 107.91 € : Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040
- 3 000.00 € : Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 041

**Recettes : 290 838.43 €**

- 108 512.87 € : Solde excédent investissement reporté (001)
- 12 000.00 € : FCTVA (10222)
- 70 566.00 € : Subventions dont 43 916.00 € de Restes à réaliser
- 19 053.48 € : Participations statutaires des collectivités membres
- 1 200.00 € : Convention participation aéroport étude Pontot
- 76 506.08 € : Amortissements (Comptes 28)
- 3 000.00 € : Transfert d'études suivies de travaux

**Le Budget d'investissement est en suréquilibre de 71 930.52 € qui se justifie par l'excédent reporté 2020.**

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses : **251 471.08 €**

- 53 530.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 119 925.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 1 500.00 € : Dépenses imprévues (Compte 022)
- 10.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 76 506.08 € : *Dotations aux amortissements (6811)*

### Recettes : **259 417.06 €**

- 24 424.47 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 142 405.70,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 7 000.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 422.76 € : Subventions Etat (74718)
- 29 119.00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 5 950,00 € : Autres subventions (Conseil Départemental : CUI-CAE + Subv ENS)
- 50 095.14 € : *Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777) 47 107.91 € + Travaux en Régie 2 987.23 €*

**Le Budget de fonctionnement présente un suréquilibre global de 7 945.98 €**

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°5  
Vote des participations 2021

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze  
(25660), après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude  
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO,  
Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles  
ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit  
VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUNET  
(donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit  
VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu la délibération du 5 juin 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier 2020.

Vu l'article concernant la contribution des adhérents et la clé de répartition définie comme suit :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, subventions déduites, sont  
couvertes par la participation des membres du syndicat. La part résiduelle de ces charges est répartie  
entre les membres selon les règles fixées ci-après :

- Participation du Département : La participation globale du Département s'élève à 60 % des  
dépenses d'investissement du syndicat, et 40 % de ses dépenses de fonctionnement ;
- Participation des EPCI membres :
  - o La participation globale des EPCI membres s'élève à 40 % des dépenses d'investissement  
et à 60 % de ses dépenses de fonctionnement ;
  - o La répartition de la participation de chaque EPCI est déterminée en fonction de la clef  
de répartition suivante. Les modalités de calcul du taux de participation, selon ces  
critères, sont détaillées ci-dessous.

PART EPCI		Fonctionnement	Investissement
	CAGB	87 %	87 %
CCPHD	13 %	13 %	

Modalités d'appel de la contribution des membres : les montants des contributions appelées pour  
chaque membre sont soumis, chaque année, à délibération du Comité syndical.

Considérant que le budget 2020 est le premier budget présentant ce mode de fonctionnement. Il est  
proposé d'approuver les montants des participations tels que proposés dans les tableaux ci-dessous :

## PARTICIPATIONS AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2020-2021

### BILAN FONCTIONNEMENT 2020

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes						Reste à charge	BESOIN PARTICIPATIONS 2020			TOTAL AVEC PARTICIP
										Dept 40%	COMMUNAUTES COM 60%		
	Budgétisé	Réalisé	Département	ASP	Agence de l'eau	Syndicat Plateau	Amortissement subv	REGIE + DGFIP			GBM 87%	CCPHD 13 %	
										73 317.30 €			
Frais de Person	118 000.00 €	115 602.90 €	5 950.71 €	352.30 €	25 922.00 €	7 561.50 €		11 009.98 €	64 806.41 €				
Amortissements/ Opérations d'Ordre	77 839.48 €	77 839.48 €					45 620.50 €		32 218.98 €				
Charges à caract	40 990.00 €	29 705.96 €							29 705.96 €				
suivi qualite eau	6 000.00 €	5 165.14 €	3 241.00 €		6 481.00 €				- 4 556.86 €				
terrain/invasives	3 000.00 €	2 890.00 €			7 305.00 €				- 4 415.00 €				
n terrain/Brosses	26 000.00 €	16 980.00 €			12 419.00 €				4 561.00 €				
									- €				
visites	1 500.00 €	500.00 €	625.00 €						- 125.00 €				
			Subv ENS						- €				
									- €				
									- €				
<b>TOTAUX</b>	<b>273 329.48 €</b>	<b>248 683.48 €</b>	<b>9 816.71 €</b>	<b>352.30 €</b>	<b>52 127.00 €</b>	<b>7 561.50 €</b>	<b>45 620.50 €</b>	<b>11 009.98 €</b>	<b>122 195.50 €</b>	<b>48 878.20 €</b>	<b>63 786.05 €</b>	<b>9 531.25 €</b>	<b>122 195.50 €</b>
			<b>Total Recettes</b>						<b>126 487.99 €</b>				

R002                      7 945.98 €                      2019

### AJUSTEMENT PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

	Participations 2020	Ajustement 2020	
		Besoin	Différence
Département	55 469.59 €	48 878.20 €	6 591.39 €
GBM	72 387.82 €	63 786.05 €	8 601.77 €
CCPHD	10 816.57 €	9 531.25 €	1 285.32 €
<b>Total</b>	<b>138 673.98 €</b>	<b>122 195.50 €</b>	<b>16 478.48 €</b>

**PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2021**

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes						Reste à charge	PARTICIPATIONS 2020			TOTAL AVEC PARTICIP	
		Budgétisé	Département	ASP	Agence de l'eau	Syndicat Plateau	Amortissement subv		REGIE	Dept 40%	COMMUNAUTES COM 60%		
											GBM 87%		CCPHD 13 %
									95 330.50 €				
Frais de Person	119 925.00 €	5 950.00 €	422.76 €	25 000.00 €	7 000.00 €		2 987.24 €	78 565.00 €					
Amortissements/ Opérations d'Ordre	76 506.08 €					47 107.91 €		29 398.17 €					
Charges à caract	43 240.00 €							43 240.00 €					
suivi qualite eau	6 000.00 €			3 000.00 €				3 000.00 €					
terrain/invasives	3 800.00 €			1 119.00 €				2 681.00 €					
								- €					
								- €					
visites	2 000.00 €							2 000.00 €					
								- €					
								- €					
<b>TOTAUX</b>	<b>251 471.08 €</b>	<b>5 950.00 €</b>	<b>422.76 €</b>	<b>29 119.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>47 107.91 €</b>	<b>2 987.24 €</b>	<b>158 884.17 €</b>	<b>63 553.67 €</b>	<b>82 937.54 €</b>	<b>12 392.97 €</b>	<b>251 471.08 €</b>	
				<b>Total Recettes</b>					<b>92 586.91 €</b>				

**R002: 24 424.47 €**

Soit 7 945.98 (R002 2019) + 16 478.49 (à déduire en ajustement 2021)

**PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT 2021**

Participations 2021		Ajustement 2020	Participations 2021 après AJ 2020	Répartition		
				Mars 80%	Solde 20% Sept	
Département	63 553.67 €	6 591.39 €	<b>56 962.28 €</b>	45 569.82 €	11 392.46 €	56 962.28 €
GBM	82 937.54 €	8 601.77 €	<b>74 335.77 €</b>	59 468.61 €	14 867.15 €	74 335.77 €
CCPHD	12 392.97 €	1 285.32 €	<b>11 107.65 €</b>	8 886.12 €	2 221.53 €	11 107.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 884.17 €</b>	<b>16 478.49 €</b>	<b>142 405.69 €</b>			

142 405.69 €

**BILAN INVESTISSEMENT 2020**  
Hors Participations

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES				BESOINS PARTICIPATIONS 2020			COMMUNAUTES COM 40%		
	Budgétisé	REALISE	Agence de l'eau	Amortissement subv	Recettes Div antérieures 2020 + FCTVA	TOTAL	Reste à charge	RAR 2020	SOLDE 2020	Dept 60%	6 958.14 €	
Amortissements/Opérations d'ordre/Régie	62 012.50 €	56 628.21 €		77 839.48 €		77 839.48 €	- 21 211.27 €	- €	21 211.27 €			
Intégration études	5 070.00 €	3 869.33 €		3 869.33 €		3 869.33 €	- €	- €	- €			
Frais d'Etudes							- €	- €	- €			
Diag plan de Gestion	7 850.00 €	3 656.27 €			2 194.00 €	2 194.00 €	1 462.27 €	- 7 666.00 €	- 6 203.73 €			
Etude Restaurat Pontot	15 890.00 €	6 612.00 €	11 105.00 €		6 663.00 €	17 768.00 €	- 11 156.00 €	- €	- 11 156.00 €			
Plan de Gestion	13 000.00 €	- €				- €	- €	6 500.00 €	6 500.00 €			
Insectes/Oiseaux/Amphibiens	3 960.00 €	3 960.00 €			8 880.00 €	8 880.00 €	- 4 920.00 €	- €	- 4 920.00 €			
Acquisitions Foncières						- €	- €	- €	- €			
Etangs	18 000.00 €	- €				- €	- €	9 000.00 €	9 000.00 €			
Nvelles Acq	20 000.00 €	1 561.32 €				- €	1 561.32 €	7 500.00 €	9 061.32 €			
Immobilisation corporelles	4 000.00 €	560.00 €				- €	560.00 €	- €	560.00 €			
Ordi	3 535.00 €	3 069.60 €				- €	3 069.60 €	- €	3 069.60 €			
Acq voiture	16 500.00 €	16 078.56 €				- €	16 078.56 €	8 250.00 €	7 828.56 €			
Travaux						- €	- €	- €	- €			
Régénération Parc 7			7 856.00 €		2 466.00 €	10 122.00 €	- 10 122.00 €	- €	- 10 122.00 €			
Ruisseau Grands Terraux-Aînés	13 000.00 €	12 754.44 €				- €	12 754.44 €	5 000.00 €	7 754.44 €			
						- €	- €	- €	- €			
						- €	- €	- €	- €			
FCTVA					7 556.26 €	7 556.26 €	- 7 556.26 €	- €	- 7 556.26 €			
Appel A projet Mares	37 552.00 €	37 552.00 €				37 552.00 €	- €	- €	- €			
						- €	- €	- €	- €			
<b>TOTAUX</b>	<b>220 369.50 €</b>	<b>146 301.73 €</b>	<b>18 761.00 €</b>	<b>81 708.81 €</b>	<b>65 311.26 €</b>	<b>165 781.07 €</b>	<b>- 19 479.34 €</b>	<b>2 084.00 €</b>	<b>- 17 395.34 €</b>	<b>10 437.20 €</b>	<b>6 053.58 €</b>	<b>904.56 €</b>

Ce montant correspond au besoin (ou excédent) total de l'année nécessaire à l'équilibre du budget et doit être fait l'objet d'une participation (ou rétrocession) des collectivités membres

Participations 2020 18 103.02 €  
Total Recettes 2020 183 884.09 €  
**Total Fin d'Exercice 2020 37 582.36 €**

Correspond aux part. 2020 (18 103.02) + solde excédentaire des restes à charge 2020 (19 479.34)

Il faut ajouter à ce montant le solde des Restes à Réaliser 2020 et le déduire le total des demandes de participations 2021

**RESTES A REALISER 2020**

RAR 2020	
Dépenses	46 000.00 €
Recettes	43 916.00 €
<b>Total</b>	<b>2 084.00 €</b>

Le montant définitif des restes à charges pour l'année 2020 présente un solde positif de :  
37 582.36 € - 2 084.00 € = 35 498.36 € à déduire des demandes de participations 2021

**AJUSTEMENT PARTICIPATIONS 2020**

Participations 2020	Ajustement 2020	
	Besoin	Différence
Département	10 861.81 € - 10 437.20 €	21 299.01 €
GBM	6 299.85 € - 6 053.58 €	12 353.43 €
CCPHD	941.36 € - 904.56 €	1 845.92 €
	18 103.02 € - 17 395.34 €	35 498.36 €

## BESOINS INVESTISSEMENT 2021

INVESTISSEMENT	DEPENSES 2021	RECETTES			Reste à charge	PARTICIPATIONS 2021		
		Agence de l'eau	Amortisst	Recettes Div (FCTVA)		Dept 60%	COMMUNAUTES COM 40%	
							21 820.73 €	
					CBM 87%	CPHD 13 %		
<b>Amortissements/Opérations d'ordre/Règle</b>	47 107.91 €		76 506.08 €		- 29 398.17 €			
Intégration études	3 000.00 €		3 000.00 €		- €			
<b>Frais d'Etudes</b>					- €			
Etude Insectes / ornitho	17 000.00 €				17 000.00 €			
<b>Acquisitions Foncières</b>					- €			
Nvelles Acq	5 000.00 €	2 500.00 €			2 500.00 €			
<b>Immobilisation corporelles</b>					1 500.00 €			
Ordi	2 500.00 €				2 500.00 €			
Girobroyeur	5 000.00 €				5 000.00 €			
Acq Tracteur	30 000.00 €				30 000.00 €			
<b>Travaux</b>					- €			
Réouverture Molinaie	33 300.00 €	16 650.00 €			16 650.00 €			
Ruisseau Moulin	24 000.00 €	7 500.00 €			16 500.00 €			
Aménagement parc paturage	3 500.00 €				3 500.00 €			
Plantations sortie Alaine	1 000.00 €				1 000.00 €			
<b>FCTVA</b>					11 000.00 € - 11 000.00 €			
Aerodrome sur Pontot					1 200.00 € - 1 200.00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>172 907.91 €</b>	<b>26 650.00 €</b>	<b>79 506.08 €</b>	<b>12 200.00 €</b>	<b>54 551.83 €</b>	<b>32 731.10 €</b>	<b>18 984.04 €</b>	<b>2 836.70 €</b>
		Total Recettes						
								<b>118 356.08 €</b>

## PARTICIPATIONS INVESTISSEMENT 2021

	Besoins 2021	Ajustement 2020	Participations 2021	Répartition		
				Mars 80%	Solde 20% Sept	
Département	32 731.10 €	- 21 299.01 €	<b>11 432.09 €</b>	9 145.67 €	2 286.42 €	11 432.09 €
GBM	18 984.04 €	- 12 353.43 €	<b>6 630.61 €</b>	5 304.49 €	1 326.12 €	6 630.61 €
CCPHD	2 836.70 €	- 1 845.92 €	<b>990.78 €</b>	- €	- €	990.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 551.83 €</b>	<b>- 35 498.36 €</b>	<b>19 053.48 €</b>	<b>792.62 €</b>	<b>198.16 €</b>	

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité le montant des participations pour l'année 2021 telles que présentées, à savoir :

## PARTICIPATIONS AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2021

### PARTICIPATIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT COLLECTIVITES 2021

	FONCT	INV	TOTAL	Répartition 2021				68 394,37 €
				Avril 80%		septembre 20%		
				Fonct	Inv	Fonct	Inv	
Département	56 962,28 €	11 432,09 €	<b>68 394,37 €</b>	45 569,82 €	9 145,67 €	11 392,46 €	2 286,42 €	68 394,37 €
GBM	74 335,77 €	6 630,61 €	<b>80 966,38 €</b>	59 468,62 €	5 304,49 €	14 867,15 €	1 326,12 €	80 966,38 €
CCPHD	11 107,65 €	990,78 €	<b>12 098,43 €</b>	8 886,12 €	792,62 €	2 221,53 €	198,16 €	12 098,43 €
Total	142 405,70 €	19 053,48 €	161 459,18 €					

Pour info :

Part 2020	Part 2021	Différence
156 777,00 €	161 459,18 €	4 682,18 €

Soit une augmentation globale de 4 682,18 € en 2021 qui représente 2,98 % d'augmentation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°6  
Opérations 2021 du Plan de  
Gestion

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10  
- Contre : /  
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier

**EXTRAIT**  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2021 d'investissement dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

PLAN DE GESTION			
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE
2312	Plantation Alaines	1 000.00 €	-
2031	Etude Insectes-Ornitho	17 000.00 €	-
2111	Nvelles Acquisitions Foncières	5 000.00 €	2 500.00 €
2128	Réouverture Molinaie avec accès	33 300.00 €	16 650.00 €
2128	Aménagement parc pâturage	3 500.00 €	-
2128	Aménagement Cours d'eau Moulin	24 000.00 €	7 500.00 €
S/TOTAL		83 800.00 €	26 650.00 €

HORS PLAN DE GESTION			
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE
	Immobilisations Corporelles	1 500.00 €	
2183	Ordinateur	2 500.00 €	
2182	Tracteur	30 000.00 €	
2158	Gyrobroyeur	5 000.00 €	
S/TOTAL		39 000.00 €	

<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>122 800.00 €</b>	<b>26 650.00 €</b>
----------------------------------	---------------------	--------------------

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

M. FAGAUT suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2021 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2021 ;

- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**DELIBERATION n°7**  
Acquisitions foncières 2021

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme d'acquisitions foncières 2021 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 5 000.00 € TTC
- Plan de financement :
  - 50 % Agence de l'Eau (sur dépense HT)
  - 50 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°8  
Réouverture Molinaie avec  
accès

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

<b>Résultat du vote :</b>
---------------------------

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

## Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

### EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 24 mars 2021

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux réouverture d'une molinaie selon les modalités suivantes :

- Montant : 33 300.00 € TTC

- Plan de financement :

- 50 % Agence de l'Eau (dépense HT)
- 50 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°9  
Aménagement Parc Pâturage

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

<b>Résultat du vote :</b>
---------------------------

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

## Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

### EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation de travaux d'aménagement de parc de pâturage pour un montant de :

3 500 € TTC

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°10  
Aménagement cours d'eau du  
Moulin

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

## Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

### EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux d'aménagement du cours d'eau du Moulin selon les modalités suivantes :

- Montant : 24 000.00 € TTC
- Plan de financement :
  - 50 % Agence de l'Eau (dépense HT)
  - 50 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°11  
Plantations Alaines

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation de travaux de plantations aux Alaines

- Montant : 1 000 € TTC

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°12  
Etude Insectes-Ornitho

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze  
(25660), après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude  
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO,  
Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles  
ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit  
VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET  
(donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit  
VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean  
SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation d'une étude sur les insectes et l'Ornitho sur le territoire du Marais :

- Montant : 17 000 € TTC

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°13  
Acquisition Poste  
informatique

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

<b>Résultat du vote :</b> - Pour : 10 - Contre : / - Abstention : 0
--

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'acquisition d'un nouveau poste informatique :

- Montant : 2 500 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°14  
Acquisition d'un tracteur

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'acquisition d'un véhicule utilitaire type tracteur pour les besoins de terrain du Syndicat,

- Montant : 30 000.00 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°15  
Acquisition d'un Girobroyeur

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres qui ont pris part à la délibération : 10
---

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

<b>Résultat du vote :</b>
---------------------------

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'acquisition d'un girobroyeur pour les besoins de terrain du Syndicat,

- Montant : 5 000.00 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°16  
Conventions 2021

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité  
Syndical**

**Séance du 24 mars 2021**

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Date de la convocation :**  
15 mars 2021

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en mars 2021.

**Résultat du vote :**

- Pour : 10
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un  
le 24 mars 2021 à 16h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Jean-Michel CAYUELLA, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Béatrix LOIZON, Fleur MANZONI, Jacky MOREL, Gilles ORY, Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

**Etaient excusés :** Christophe LIME, Catherine CUINET (donne procuration à Ludovic FAGAUT, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean SIMONDON)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT énumère les différentes conventions qu'il est proposé de valider dans le cadre du budget 2021 :

- Convention 001-2021 : convention avec la LPO ayant pour objet préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées thématiques « Balades d'écoute et d'observation » du marais de Saône en faveur du grand public pour un montant de **900 €**. (Cf. annexe)
- Convention 002-2021 : convention avec FNE et la FDC du Doubs ayant objet de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées du marais de Saône en faveur du grand public et des organismes/structures de formation pour un montant de **600 €**. (Cf. annexe)
- Renouvellement des conventions de pâturage ayant pour objet de préciser la nature et les modalités de mise à disposition d'équins par les propriétaires des chevaux sur les terrains situés dans le marais de Saône.
- Réalisation d'un bail environnemental pour les parcelles exploitables situées à La Vèze.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT